

Le Département des Urgences Sanitaires (DUS)

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE



Cadre réglementaire

- Décret 2007-840 du 11 mai relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la santé
- Arrêté du 11 mai portant organisation de la DGS
- Arrêté du 11 mai relatif à l'organisation, attributions et moyens du HFDS

SD Politique des pratiques et des produits de santé

SD Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques

SD Prévention des risques infectieux

SD Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation

Département des urgences sanitaires

MASPRAS

MAEI

MICOM

MQM

Secrétariat Général

-
-
-

Cadre réglementaire

Arrêté du 11 mai portant organisation de la DGS
(article 8 : Département des urgences sanitaires)

Département des situations
d'urgence sanitaire / DGS

Cellule de gestion
des risques / DHOS

Pôle de défense et de sécurité
sanitaires du HFDS des
ministères des affaires sociales

**Département des
Urgences Sanitaires
(DUS)**

Le chef du DUS est également HFDS-adjoint

-
-
-

Missions

- Assurer le recueil des alertes sanitaires et sociales
- Assurer la gestion des alertes sanitaires
- Préparer la réponse aux menaces et crises sanitaires de grande ampleur, naturelles ou provoquées
- Veiller à l'application des mesures de défense et de sécurité sanitaires (missions HFDS)

-
-
-

Préparation

- **PLANIFICATION**
 - Plans (canicule, pandémie grippale, NRBC, plans blancs, etc.)
 - Procédures & protocoles
- **DEFINITION**
 - des besoins en produits et services nécessaires à la protection des populations
 - des doctrines d'emploi
- **MISE EN OEUVRE du Règlement Sanitaire International (RSI) 2005**

-
-
-

Réponse

- RECUEIL, prise en compte, évaluation des alertes (domaines sanitaire et médico-social)
- PILOTAGE OPERATIONNEL de la réponse aux situations d'urgence sanitaire dépassant les capacités de gestion de l'échelon local ou intersectorielles
- APPUI aux services déconcentrés
- INTERFACE avec l'expertise (InVS, Agences, CNR,...)
- ORGANISATION de la réponse ministérielle (interdirections)

-
-
-

Suivi & boucle « qualité »

- Actions ou campagnes de PREVENTION ciblée
- Réalisation de RETOURS D'EXPERIENCE et mise en œuvre de leur évaluation (mise au point ou élaboration de procédures, recommandations, ...)
- Préparation d'EVOLUTIONS réglementaires en lien avec les bureaux « techniques » des directions concernées

Organisation du DUS

Placé auprès du Directeur général de la santé & DGA

Département des Urgences Sanitaires

Centre Opérationnel de Réception et de Régulation des Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS)

Unité 1 : Alertes et réponses

Unité 2 : Organisation Planification

Unité 3 : Appui et soutien logistique

EPRUS : Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires

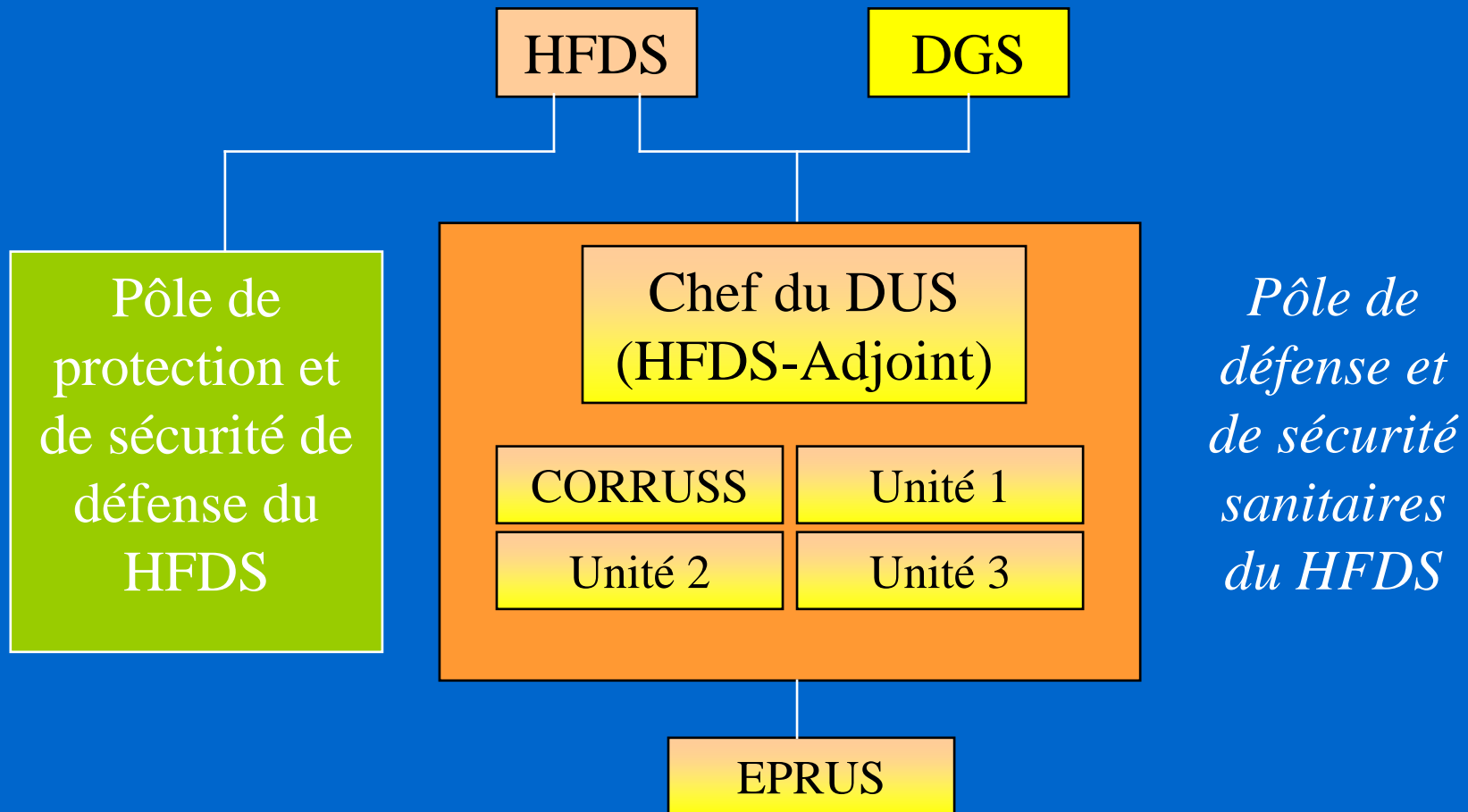
-
-
-

EPRUS

Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires

- Créé par la loi 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur (décret d'application 2007-1273 du 27 août 2007)
- Missions :
 - gestion administrative et financière du corps de réserve sanitaire
 - acquisition, stockage, distribution de produits et services pour la protection de la population face aux menaces sanitaires graves
 - ouverture d'un établissement pharmaceutique
- Tutelle administrative et financière, mobilisation par le DUS

Liens avec le HFDS



CORRUSS

Centre opérationnel de réception et de régulation

des urgences sanitaires et (médico)sociales

- « Guichet unique » des alertes au ministère (24h/24)
- Information sans délai d'évènements :
 - à impact sanitaire important
 - réel ou potentiel
 - direct ou indirect
 - de portée nationale ou internationale
 - « sensibles »
- Alertes sanitaires et sociales
- Point focal international (EWRS, RSI)
- Suivi coordonné de la gestion des alertes
- Dispose le cas échéant des moyens du COM-SEGUR